

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2019

DELIBERATION N°2019.00003

**PLATEFORME POUR DES ECO-EVENEMENTS - CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-
ETIENNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 47

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK

RECU EN PREFECTURE

Le 30 janvier 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190124-D20190000310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190130

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Denis BARRIOL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2019

PLATEFORME POUR DES ECO-EVENEMENTS - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Dans le cadre de sa candidature au programme des Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la direction Développement Durable Énergies a reçu le soutien financier du Ministère de l'écologie, de l'énergie et de la Mer, pour la création d'une plateforme éco-événements.

Celle-ci propose une gamme de matériels ressources pour la mise en œuvre d'événements écoresponsables permettant ainsi d'intervenir sur différents "points noirs" (déchets, consommations d'énergie et de ressources, déplacements...) identifiés lors du dernier Bilan Carbone™ réalisé par Saint-Étienne Métropole. Ces équipements seront prêtés aux organisateurs d'événements du territoire de Saint-Etienne Métropole en contrepartie d'une participation aux frais de fonctionnement de la plateforme. L'événement devra obligatoirement avoir lieu sur le territoire de Saint-Etienne métropole. L'ouverture de la plateforme aux organisateurs d'événements est prévue courant du 1^{er} semestre 2019.

Les équipements mis à disposition sont :

- Banc de recharge solaire Com N' play,
- Corbeilles tri-flux,
- Générateurs électriques à pédales CURIEUZENERGIE,
- Générateurs hybrides solaires,
- Gobelets réutilisables,
- Mange debout recharge solaire,
- Mats éclairant mobiles à Led et batteries relais,
- Module Plug,
- Projecteurs led (Euro 2016),
- Rateliers vélos 12 places,
- Remorque de rangement des rateliers vélos,
- Toilettes sèches standard et PMR équipées, urinoirs secs,
- Vélo-cargo pour le transport des sacs de tri ou le déplacement sur les événements.

Un site internet permettra aux organisateurs d'événements du territoire de réserver les équipements en fonction de leur disponibilité et de télécharger tous les documents nécessaires à leur utilisation (contrats de prêt, modes d'emploi, caractéristiques techniques, fonctionnement, lieux de récupération et livraison des équipements...).

La Direction du Développement Durable Energies assure le pilotage de cette action et gère les contrats de prêt avec les organisateurs d'évènements. Elle confie la gestion des retraits et retours des équipements, ainsi que leur stockage à :


- La société Green Cup pour les éco-gobelets,
- L'ACI Parc de Montaud pour les toilettes sèches standard et PMR équipées et urinoirs secs,
- La direction Gestion des déchets de Saint-Etienne Métropole pour les bacs OM et tri,
- La direction Evènementiel de la Ville de Saint-Etienne pour les équipements autres que les éco-gobelets et les toilettes sèches. L'expérience de la Ville de Saint-Etienne en matière de logistique d'évènementiel, les moyens de stockage dont elle bénéficie, les ressources humaines mutualisées VSE/SEM au sein de la direction de l'Evènementiel de la Ville de Saint-Etienne la désigne comme un partenaire privilégié de Saint-Etienne Métropole dans la gestion de la plateforme éco évènements.

Une convention est établie entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne métropole afin de préciser les engagements de chacune des parties.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariat entre Saint-Etienne métropole et la Ville de Saint-Etienne pour la mise en œuvre de la plateforme pour des éco-évènements.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD